

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 02 octobre 2025

Délibération n° 2025-10-05

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 26/09/2025
En exercice	29	Date de l'affichage : 26/09/2025
Qui ont pris part à la délibération	28	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Frédéric LAHARIE ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBALITS ; Christel EYHERAMOUNO ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY ; Bertrand LEIRIS ; David PERRIARD ; Maya VALLART ; Jean-Philippe VIVET ; Mathieu DUPUCH.

Absents excusés :

Jérôme NOBLE a donné procuration à Serge ARLA en date du 02 octobre 2025
Catherine VICENTE-PAUCHON a donné procuration à Christine VICENTE en date du 29 septembre 2025
François TRAMASSET a donné procuration à Sandrine COELHO en date du 29 septembre 2025
Cindy ESPLAN a donné procuration à Nadine DURU en date du 1^{er} octobre 2025
Senay OZTURK a donné procuration à Pierre PASQUIER en date du 28 septembre 2025
Vincent POURREZ a donné procuration à Frédéric LAHARIE en date du 27 septembre 2025
Vincent BAUDONNE a donné procuration à Miguel FORTE en date du 30 septembre 2025
Alain CALIOT a donné procuration à Christel EYHERAMOUNO en date du 30 septembre 2025
Sarah BOURSIER a donné procuration à Maya VALLART en date du 1^{er} octobre 2025

Absent :

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

OBJET : Approbation de la convention de mise à disposition dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif expérimental « Nageurs- Sauveteurs à la puissance XL » avec le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises (SMGBL) en vigueur ;

VU la délibération n°2 du comité syndical du SMGBL du 1^{er} juillet 2025 portant approbation du projet « Nageurs-Sauveteurs à la puissance XL » ;



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une convention entre le SMGBL et chaque collectivité adhérente à la compétence « Sécurisation des plages et lacs landais » et partie prenante du projet « Nageurs-Sauveteurs à la puissance XL » (NSXL) définissant les conditions de mutualisation des moyens matériels et équipements dans le cadre du projet NSXL dans un souci de gestion rationnelle des deniers publics ;

CONSIDÉRANT la mise à disposition d'équipements et matériels par la commune d'Ondres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver les termes de la convention de mise à disposition dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif expérimental « Nageurs-Sauveteurs à la puissance XL ».

ARTICLE 2 : D'autoriser Madame Le Maire à signer la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération, établie par le SMGBL.

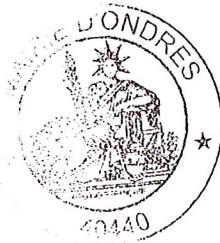
ARTICLE 3 : Madame le Maire est chargée d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de cette décision.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,
Le 03 octobre 2025,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire le 03 / 10 / 2025

- après télétransmission électronique le 03 / 10 / 2025

- et mise en ligne sur le site de la commune le 03 / 10 / 2025